Offre de l'hiver 2027 des Services bancaires courants

Modalités

L'offre de l'hiver 2027 des Services bancaires courants (l'« Offre liée aux Services bancaires courants ») est en vigueur **du 3 novembre 2026 au 1er mars 2027**. Vous pouvez obtenir une prime en argent de 100 $ (la « Prime en argent ») lorsque vous ouvrez un compte de chèques principal en dollars canadiens assorti d'un programme de services bancaires Pratique, Performance ou Privilège, ou obtenir 15 000 points Bleu lorsque vous ouvrez un compte de chèques principal en dollars canadiens associé au programme de services bancaires Récompenses Bleu (chacun, un « Compte de chèques ») et que vous ouvrez un Compte amplificateur d'épargne (le « Compte d'épargne ») et que vous faites une demande approuvée pour un nouveau compte de carte de crédit admissible (défini ci-dessous) (la « carte de crédit ») dans les délais indiqués ci-dessous.

Programmes de services bancaires admissibles	Offre liée aux cartes de crédit
Programme Pratique	Prime de 100 $
Programme Performance	
Programme Privilège	
Programme Récompenses Bleu	15 000 points Bleu

Pour être admissible à l'offre liée à la carte de crédit, vous devez :

1 Ouvrir un compte de chèques pendant la Période de l'offre et effectuer un dépôt de n'importe quel montant dans le compte de chèques au plus tard **le 1er mars 2027**;

ET

2 Ouvrir un compte d'épargne et effectuer un dépôt de n'importe quel montant dans le compte d'épargne dans les **30 jours civils suivant l'ouverture de votre compte de chèques**;

ET

3 Vous devez faire une demande approuvée pour un compte de carte de crédit admissible (défini ci-dessous) dont vous êtes le titulaire principal, dans les 30 jours civils suivant l'ouverture de votre compte de chèques.

Cartes de crédit admissibles

- Carte BMO eclipse rise Visa*
- Carte BMO eclipse Visa Infinite*
- Carte BMO eclipse Visa Infinite Privilege*
- Carte Mastercard[MD]* BMO Ascend World Elite[MD]*
- Carte Mastercard BMO Récompenses Bleu
- Carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite
- Carte Mastercard BMO Remises
- Carte Mastercard BMO Remises World Elite
- Carte Mastercard BMO VIPorter
- Carte Mastercard BMO VIPorter World
- Carte Mastercard BMO VIPorter World Elite
- Carte Mastercard BMO à taux préférentiel

Exclusions

- Les comptes de chèques compris dans les programmes de services bancaires à frais réduits offerts aux étudiants, aux étudiants en médecine et en médecine dentaire, aux nouveaux diplômés et aux membres de la communauté de la Défense canadienne ne sont pas admissibles à l'Offre liée à la carte de crédit.
- Les clients actuels ne sont pas admissibles à l'Offre liée à la carte de crédit. Un « client actuel » est une personne qui a déjà un compte de chèques principal ou un compte de chèques à intérêts en dollars canadiens ou américains, un compte d'épargne à taux Avantageux, un Compte d'épargne bonifiée, un Compte accumulateur d'épargne ou un Compte amplificateur d'épargne en dollars canadiens ou américains, ou qui est le titulaire principal d'un compte de carte de crédit admissible (chacun étant un « Compte existant »), ou toute personne qui ferme son Compte existant entre le 3 novembre 2025 et le 1er mars 2027 et qui ouvre par la suite un nouveau Compte de chèques, Compte d'épargne ou Compte de carte de crédit admissible.
- Les employés de la Banque de Montréal et les personnes habitant avec eux ne sont pas admissibles à l'Offre liée à la carte de crédit.

Autre

- Limite d'une (1) offre liée à la carte de crédit par client ou par compte lorsqu'il y a plus d'un (1) titulaire associé au compte de chèques ou au compte d'épargne. Pour être clair, la prime en argent totale ne peut pas dépasser 100 $ en argent ou 15 000 points Bleu, peu importe le nombre de titulaires de compte associés au Compte de chèques, au Compte d'épargne ou au compte de carte de crédit.
- Les primes en argent seront versées au plus tard le 30 juin 2027 et déposées dans le compte de chèques. Vous avez jusqu'au 30 juillet 2027 pour nous aviser si vous croyez être admissible à l'offre liée à la carte de crédit et que vous n'avez pas reçu de prime en argent, afin que nous puissions vérifier votre admissibilité.
- Les points Bleu seront crédités au plus tard le 30 juin 2027, et le numéro de membre du programme Récompenses Bleu sera associé à votre Compte de chèques. Vous avez jusqu'au 30 juillet 2027 pour nous aviser si vous croyez être admissible à l'offre liée à la carte de crédit et que vous n'avez pas reçu les points Bleu en prime, afin que nous puissions vérifier votre admissibilité.
- Votre Compte de chèque, votre Compte d'épargne et votre Compte de carte de crédit doivent être ouverts et en règle au moment du versement de la prime en argent ou des points Bleu en prime. Par exemple, pour être considéré comme en règle, votre compte de chèques doit être assorti d'un programme de services bancaires admissible, vos comptes de chèques et d'épargne ne doivent pas être à découvert, et votre compte de carte de crédit ne doit pas être en souffrance. Si vous passez à un programme autre qu'un programme de services bancaires admissible, vous ne serez plus admissible à l'Offre liée à la carte de crédit.
- Si vous passez d'un programme de services bancaires admissible à un autre, c'est le programme de services bancaires associé à votre Compte de chèques au moment où l'offre est traitée qui déterminera l'offre liée à la carte de crédit qui sera accordée.
- Vos comptes de chèques, d'épargne et de carte de crédit doivent demeurer ouverts jusqu'au 1er mars 2028. Si vous fermez votre Compte de chèques, votre Compte d'épargne ou votre Compte de carte de crédit, ou si vous passez à un autre programme de services bancaires, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de débiter le Compte de chèques de la pleine valeur de la Prime en argent versée, de récupérer tout Point de votre compte de membre ou de vous envoyer une facture pour tout montant en souffrance si vous n'êtes plus admissible.
- Nous pouvons modifier, réduire, prolonger ou retirer l'offre liée à la carte de crédit en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée à la carte de crédit ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou a abusé de toute offre incluse dans l'offre liée à la carte de crédit, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.
- Vous trouverez toutes les modalités de l'offre de bienvenue pour les cartes de crédit admissibles ici : Parcourir les cartes Mastercard et Visa canadiennes – BMO pour toutes les cartes de particulier.

BMO

[1] Votre adresse courriel fera partie de vos coordonnées et sera utilisée conformément à notre Code de confidentialité, qui est accessible en ligne à bmo.com/confidentialite. Nous pourrions utiliser votre adresse courriel pour vous présenter de futures offres adaptées à vos besoins en matière de services bancaires. Vous pouvez vous désabonner des courriels promotionnels en tout temps en mettant à jour vos préférences de courriel à l'adresse bmo.com/abonnement, en vous rendant à votre succursale de BMO ou en cliquant sur le lien de désabonnement contenu dans les courriels promotionnels.

MD® Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.

10/26-1698 ACC